



# **POUR UNE UNION AFRICAINE TIREE PAR SES CITOYENS**

---

**OBSTACLES ACTUELS ET NOUVELLES PERSPECTIVES**

---

**POUR UNE  
UNION AFRICAINE  
TIREE PAR SES CITOYENS  
OBSTACLES ACTUELS ET NOUVELLES PERSPECTIVES**



Janvier 2007

Première publication réalisée en 2007 par le Forum et réseau africains sur la dette et le développement (AFRODAD), l'*Open Society Institute Africa Governance Monitoring and Advocacy Project* (Afrimap) et Oxfam GB.

Copyright © 2007 du Forum et réseau africains sur la dette et le développement, de l'*Open Society Institute Africa Governance Monitoring and Advocacy Project* et d'Oxfam GB.

Tous droits réservés. La rediffusion du contenu du présent ouvrage est encouragée par l'éditeur, dans la mesure où le texte original n'est pas modifié, que la source originale est correctement et entièrement citée et que ladite rediffusion n'est pas faite dans un but commercial. Veuillez contacter [info@afriMAP.org](mailto:info@afriMAP.org) pour toute reproduction, rediffusion ou transmission du présent ouvrage ou de l'une de ses parties, sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit.

*Catalogue de la British Library in Publication Data*

*Le présent ouvrage est référencé au catalogue de la British Library*

ISBN 1-920051-42-2

Production and print management by Compress  
[www.compress.co.za](http://www.compress.co.za)

Ce rapport a été traduit de la version originale qui est en anglais.

# REMERCIEMENTS

Les auteurs des recherches et de la rédaction du présent rapport sont Ibrahima Kane et Nobuntu Mbelle. Le présent ouvrage a été édité par Bronwen Manby (AfriMAP) et Peter da Costa. Bronwen Manby, Irungu Houghton (Oxfam GB), Pascal Kambale (AfriMAP), Vitalis Meja (AFRODAD) et Ozias Tungwarara (AfriMAP) ont fait partie du comité de direction qui a guidé le processus de recherche et de rédaction. Les auteurs et le comité de direction tiennent à remercier le personnel de la Commission de l'Union africaine, des ambassades et des ministères des Affaires étrangères, ainsi que des organisations de la société civile, qui a été interviewé dans le cadre de ces recherches, qui a assisté à l'atelier d'Addis Abeba pour discuter de leurs conclusions ou qui a fait des commentaires sur le projet de texte. Nos sincères remerciements à tous pour vos précieuses contributions. Quoique les conclusions et recommandations détaillées ne reflètent pas nécessairement la position officielle de toutes les organisations qui ont commissionné ou endossé ce rapport, nous pensons qu'elles contribuent de manière positive à une Union africaine ouverte et comptable au public.

## Organisations de parrainage :

ACORD (Agency for Cooperation and Research in Development)  
ActionAid International  
AMWIK (Association of Media Women in Kenya)  
Chambers of Justice  
CREDO (Centre for Research Education and Development of Rights in Africa)  
Darfur Consortium  
Equality Now  
FAHAMU  
FPIF (Foreign Policy in Focus)  
ICHIRA (International Centre for Health Interventions and Research in Africa)  
IRTECO (Irrigation Training and Economic Empowerment Organisation, Tanzania)  
KAACR (Kenya Alliance for the Advancement of Childrens Rights)  
KETAM (Kenya Treatment Access Movement)  
MWENGO (Mweleko wa NGO)  
Pan African Movement  
RADDHO (Recontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme)  
UMANDE Trust, Kenya  
UN Millennium Campaign  
World Vision International

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS

CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CIDO	Direction des citoyens africains (de la Commission de l'UA)
COREP	Comité des représentants permanents
CSSDCA	Conférence pour la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
FEMNET	Forum et réseau du développement et de la communication des femmes africaines
FOSCAO	Forum de la société civile en Afrique de l'Ouest
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OSC	Organisation de la société civile
OUA	Organisation de l'Unité africaine
RADDHO	Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique australe
SADC-CNGO	Conseil des Organisations non gouvernementales de la SADC
SOAWR	Solidarité pour les Droits de la Femme en Afrique
ONU	Organisation des Nations Unies
UA	Union africaine

# PRÉFACE: CONTEXTE DE LA PRÉSENTE ÉTUDE

Le présent rapport d'étude a été commandé et coordonné conjointement par Oxfam, le Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), l'*Open Society Institute Africa Governance Monitoring and Advocacy Project* (AfriMAP), une initiative du réseau des fondations de l'*Open Society Institute* en Afrique.<sup>a</sup>

En janvier 2006, les trois organisations ont convenu d'examiner et de comparer l'étendue de la politique nationale et de l'engagement public autour des sommets<sup>b</sup> bisannuels de l'Union africaine (UA), au siège de l'UA en Ethiopie et dans un échantillon de pays africains. L'Union africaine a déjà à son actif l'élaboration d'un projet ambitieux d'édification d'un État panafricain. Cependant, les décideurs ou les citoyens savent peu de la manière dont les États africains préparent les sommets et les réunions ministérielles et mettent en œuvre les décisions et résolutions prises lors de ces rencontres. Pour cette raison, les citoyens africains ne sont pas en mesure de contribuer efficacement à l'édification des institutions panafricaines, un projet qui reste essentiellement réservé à une élite restreinte.

La Commission de l'UA étant sur le point d'achever l'exécution de la première phase de son plan stratégique 2004-2007, le moment semblait bien choisi pour poser des questions destinées à tirer des conclusions qui pourraient être utiles dans la phase ultérieure d'édification des institutions continentales. Parmi les bonnes pratiques, quelles sont celles qui ont contribué à une coordination efficace entre les États, à une consultation avec les acteurs nationaux non étatiques et à une responsabilité publique? Y a-t-il des divergences majeures entre les pays africains dans la façon dont ils s'organisent autour des sommets africains et internationaux? Quels changements politiques et pratiques pourrait-on proposer pour améliorer la qualité de la prise de décision et de la mise en œuvre à l'échelle continentale? Que pourraient faire les organisations de la société civile et les citoyens pour contribuer effectivement à ce processus? Comment peut-on rendre l'UA plus ouverte et transparente pour les citoyens africains?

En 2006, deux chercheurs ont interviewé des personnes au sein de la société civile et parmi les fonctionnaires de 11 pays,<sup>c</sup> et ont assisté aux deux sommets du mois de janvier et du mois de juillet à Khartoum et à Banjul, afin de trouver des réponses aux questions et de rédiger un rapport à partir de leurs conclusions. Une réunion consultative s'est tenue à Addis Abeba, en Ethiopie, les 10 et 11 novembre 2006, pour discuter du rapport préliminaire préparé à partir de cette enquête, avec la participation de représentants des États membres, de la Commission de l'UA et d'organisations de la société civile. Cette réunion a permis de dégager des idées nouvelles qui ont été incluses dans le texte préliminaire final, lequel a ensuite été diffusé auprès d'un vaste éventail d'organisations et de coalitions de la société civile africaines, afin de recueillir leurs commentaires et leur aval.

Le champ de la présente étude a été limité à la préparation des sommets de l'UA, en général, afin circonscrire l'analyse à un ensemble de questions. Ainsi, nous n'avons pas inclus de discussion sur les relations de la société civile avec plusieurs autres structures importantes de l'Union africaine, notamment le Conseil

de paix et de sécurité, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le Parlement panafricain ou la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Il y aurait sans aucun doute beaucoup à apprendre de l'élargissement des recherches à ces organes, ainsi qu'à d'autres pays, particulièrement les Etats insulaires et d'autres rarement envisagés pour ce genre d'étude, ainsi qu'à d'autres communautés économiques régionales.

Les trois organisations commanditaires de l'étude ont en commun une vision de l'Union africaine en tant qu'institution qui sera ouverte et responsable vis-à-vis de l'ensemble des citoyens africains. Nous proposons la présente étude comme une contribution pour réaliser cet objectif.

« La vision d'avenir de l'Union africaine est celle d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. »

Vision et mission de l'Union africaine, mai 2004

# 1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport présente les conclusions des recherches sur la préparation aux sommets de l'Union africaine et leur déroulement, en se plaçant du point de vue de la société civile. Sa conclusion est que, même si un espace significatif a été ouvert en vue d'une participation plus importante et plus soutenue de divers groupes intéressés, la promesse d'une Union africaine (UA) tirée par ses citoyens reste largement non tenue. Des capacités institutionnelles inadaptées et des politiques et procédures inappropriées ont freiné la réalisation de cette vision selon laquelle l'UA doit bâtir « un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile... afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre nos peuples. »

L'avènement de l'UA en 2001 a suscité l'espoir pour un continent fort, uni, composé d'Etats en paix, démocratiques, respectueux de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit. La mise en place de nouvelles institutions, notamment le Conseil de Paix et de Sécurité, le Parlement panafricain et le Conseil économique et social (ECOSOCC), ainsi que l'absorption par l'UA du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ont contribué à pérenniser une croyance largement répandue en une nouvelle ère qui serait en train de naître pour l'Afrique.

Pour pratiquement la première fois depuis la fondation en 1963 de l'institution qui a précédé l'UA, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), la société civile africaine a été reconnue comme un acteur important du développement du continent. L'inclusion de l'ECOSOCC dans les organes créés par l'Acte constitutif de l'UA, accordant aux représentants de la société civile un rôle consultatif officiel dans les institutions de l'UA et les processus de prise de décision, a illustré ce fait de façon éclatante.

Sur un certain nombre de fronts, l'humeur était à l'optimisme. La création du Parlement panafricain en mars 2004 constituait une affirmation supplémentaire que, contrairement à l'OUA, l'UA fonctionnerait sur la base d'un modèle décentralisé, avec plusieurs sources d'autorité. Lors de sa nomination à la tête de la Commission de l'UA en 2002, le président Alpha Konaré a réitéré son engagement personnel à impliquer la société civile dans l'élaboration de la vision et de la mission de la Commission. Des organisations clé de la société civile réorientèrent leurs programmes autour des priorités de l'UA.

Cependant, de nombreux obstacles institutionnels bloquent encore la réalisation de la vision originale de l'Union africaine. Au sein des organisations de la société civile règne de plus en plus une perception selon laquelle l'enthousiasme initial de l'UA pour la participation non étatique aux processus d'élaboration de la politique de l'UA a cédé le pas à une attitude plus fermée. En dépit de la réorganisation du secrétariat de l'ancienne OUA, qui est devenu la Commission de l'UA, une partie importante du personnel semblait avoir conservé ses vieilles habitudes et attitudes. Il est toujours extrêmement difficile d'avoir accès aux informations sur les politiques et les documents qui font l'objet de discussions au sein des organes de l'UA, ce qui empêche la participation effective des citoyens africains aux processus continentaux de prise de décision.

De plus, comme l'indique le présent rapport, la prolifération même des réunions ministérielles, ordinaires et extraordinaires, de l'UA fait peser un lourd fardeau sur la Commission de l'UA et sur les gouvernements. Si on ne remédie pas aux carences budgétaires de la Commission et aux contraintes en terme de capacités des Etats membres, l'Union africaine ne sera pas en mesure de tenir les promesses contenues dans ses décisions, et ses traités. Le rapport invite la Commission de l'Union africaine et les Etats membres à prendre de toute urgence des mesures visant à simplifier et améliorer la multiplicité des cadres juridiques, des arrangements institutionnels incohérents et des politiques et procédures floues et à permettre un accès plus cohérent et rapide à la documentation pour l'ensemble de ses processus.

L'examen prévu des méthodes de travail des institutions de l'UA constitue une occasion importante de relancer le dynamisme. Pour ce faire, les conclusions et recommandations ci-dessous sont proposées, en espérant qu'elles pourront contribuer de façon constructive à ce processus.

## **Etats membres**

Le Cabinet du président de la République et le ministère des Affaires étrangères sont les agences clé pour la préparation des sommets de l'UA dans la plupart des pays. Les ambassadeurs basés à Addis Abeba, qui sont membres du Comité des représentants permanents (COREP) de l'UA, constituent le lien essentiel entre les gouvernements et les institutions de l'UA.

Bon nombre des décideurs nationaux interrogés dans le cadre du présent rapport ont clairement reconnu l'importance de la transition de l'OUA en UA. Cependant, nous avons trouvé peu de traces au niveau national des mesures prises pour mettre en place les institutions et les processus répondant à la nouvelle architecture continentale. Seule une poignée d'Etats se préparent correctement pour les sommets de l'UA. Dans certains cas, les ministères concernés en premier lieu par les questions thématiques débattues lors d'un sommet n'avaient pas été informés ou n'avaient pas été contactés pour apporter leur contribution. La capacité des gouvernements et des ambassades présentes à Addis Abeba à réunir, analyser et diffuser l'information a été identifiée comme une contrainte de poids.

Il est particulièrement préoccupant de constater l'absence quasiment totale d'exemples d'efforts déployés par le pouvoir exécutif pour impliquer le parlement ou les organisations de la société civile dans des discussions concernant les positions nationales.

Les Etats membres doivent par conséquent élargir et approfondir leurs processus de consultation avant les sommets, à la fois pour s'assurer que l'ensemble des ministères et agences concernés sont informés des questions qui feront l'objet de discussions et pour faire part au Parlement, aux médias et à la société civile des questions figurant à l'ordre du jour de l'UA et des propositions de positions nationales.

### *Recommandations aux Etats membres au niveau national :*

1. Les ministères des Affaires étrangères doivent s'assurer que l'ensemble des ministères et des autres branches du pouvoir exécutif concernés sont informés des points inscrits à l'ordre du jour et invités à apporter leur contribution sur les questions qui les concernent lors des prochains sommets. Cela peut impliquer la mise en place dans les ambassades à Addis Abeba de personnel supplémentaire, chargé de réunir et d'envoyer les documents concernant l'UA aux agences compétentes.
2. Les ministères des Affaires étrangères doivent également élargir l'éventail des institutions qui contribuent à l'élaboration des positions nationales sur les propositions de politique de l'UA, en y incluant les commissions parlementaires concernées, les organes constitutionnels tels que les

institutions nationales des droits de l'homme, les sections nationales de l'ECOSOCC, les médias et autres fora organisés par les organisations de la société civile. Il convient, à cet égard, d'encourager les « bonnes pratiques » dans l'ensemble des Etats membres.

3. Dans les pays de droit civil, où les responsabilités des services gouvernementaux sont réglementées par décret, les Etats doivent mettre à jour ces décrets pour refléter les nouvelles institutions de l'Union africaine.
4. Les Etats membres doivent créer des points de contact au sein de leurs ministères des Affaires étrangères pour faire le lien entre la société civile et l'ECOSOCC et donner des instructions aux ambassades à Addis Abeba pour répondre aux demandes d'information des organisations de la société civile.
5. Les Etats membres doivent s'acquitter des contributions financières qui leur incombent vis-à-vis de l'UA. Se soustraire à cet engagement compromet la capacité de la Commission de l'UA à s'acquitter de ses tâches.

## Organisation et suivi des sommets

Les décisions prises lors des réunions du Comité des représentants permanents, du Conseil exécutif des ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement sont des éléments clés de la réussite ou de l'échec de l'Union africaine et de ses institutions. Toutefois, le présent rapport conclut à l'absence de mécanisme efficace permettant de contrôler et d'assurer la mise en œuvre des décisions prises lors des sommets. Cette lacune menace d'affaiblir complètement l'objectif de l'UA.

La pratique récemment mise en place d'organiser deux sommets par an met une grande pression sur la capacité administrative de la Commission de l'UA à préparer et mettre en œuvre les décisions des chefs d'Etat. De nombreuses décisions nécessitent l'organisation d'autres réunions visant à définir des politiques et des stratégies de mise en œuvre. Tout le temps dont dispose la Commission peut ainsi être absorbé dans l'organisation de réunions. De plus, bien souvent, les Etats membres ne respectent pas les règles de procédure liées aux préparations et à l'organisation des sommets, ce qui vient alourdir le fardeau administratif. La distribution de la documentation préparatoire avant les sommets a été décrite par un diplomate comme étant « catastrophique ». De nombreuses voix se sont élevées pour dire que les points inscrits à l'ordre du jour ne faisaient pas l'objet d'une attention suffisante de la part des Etats membres, avant que le sommet ne soit amené à se prononcer sur ces questions.

Le rôle des communautés économiques régionales (CER) lors des sommets n'est pas clairement défini. En outre, l'appartenance aux CER étant distincte de l'appartenance aux blocs politiques régionaux au sein du Comité des représentants permanents, il est difficile de comprendre comment les régions africaines constituent des positions communes et peuvent être amenées à rendre des comptes au niveau de l'UA.

L'insuffisance des obligations pesant sur les Etats hôtes des sommets en matière d'ouverture à la participation de la société civile et le manque de clarté des règles d'accréditation continuent à limiter l'accès des citoyens africains aux sommets de l'UA. Les dirigeants de la société civile interrogés dans le cadre de la présente étude ont rendu compte de leurs difficultés récurrentes pour obtenir des visas d'entrée dans le pays hôte du sommet, l'accréditation permettant d'assister aux réunions, ou même des locaux pour tenir des réunions de la société civile.

Les procédures entourant la préparation aux sommets doivent être revues et corrigées afin de réduire le nombre de réunions et de permettre le respect des délais fixés pour la soumission et la distribution des documents. Soit il faut que les Etats membres affectent davantage de ressources à la Commission, soit le nombre des sommets doit être réduit à un seul par an. Les mécanismes de suivi des sommets doivent également être renforcés, afin de garantir un plus grand respect et une plus grande efficacité des décisions prises lors des sommets.

*Recommandations aux Etats membres au niveau des organes de prise de décision de l'UA :*

Les Etats membres, lors des réunions pertinentes du Comité des représentants permanents, du Conseil exécutif des ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, doivent s'acquitter des tâches suivantes :

6. Mettre en place un comité du COREP chargé de contrôler la mise en oeuvre des décisions prises par les organes de l'UA et de rendre compte à la Conférence lors de chaque sommet, afin de garantir un plus grand respect et une meilleure efficacité des prises de décision de l'UA, et donner instruction à la Commission de l'UA de préparer les rapports destinés à ce comité.
7. Augmenter le budget de la Commission de l'UA, pour lui permettre de préparer efficacement les sommets et les autres processus de l'UA.
8. A défaut de financement supplémentaire accordé à la Commission, envisager la réduction, au moins à court terme, du nombre de réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement à une seule par an, avec la planification de deux réunions annuelles pour le Comité des représentants permanents et le Conseil exécutif des ministres, comme c'est le cas actuellement. Réduire le nombre de sommets extraordinaires.
9. Demander à tout pays hôte d'un sommet de s'engager à l'avance (au moment où l'offre d'organiser le sommet est faite) à faciliter l'accès à la société civile. Cela implique l'octroi aisé de visas, l'absence de harcèlement pour les représentants de la société civile et la mise à disposition d'hébergement adéquat pour les délégués, tant de la société civile que du gouvernement. La Commission de l'UA doit inclure ces exigences dans l'accord signé avec le pays hôte.
10. Amender le règlement intérieur du Conseil exécutif des ministres et de la Conférence pour exiger que toutes les réunions dont les délibérations et les décisions seront examinées lors d'un sommet se déroulent au moins six semaines avant le sommet. Cela devrait permettre aux rapports des réunions d'être traduits et diffusés à temps.
11. Fixer et publier un calendrier des réunions de l'UA à la fin de chaque année. Ce calendrier indiquerait les délais de réception des documents de chaque réunion.
12. Respecter le règlement intérieur du Conseil exécutif des ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement. Plus particulièrement, si les Etats membres ne soumettent pas à temps les points à inscrire à l'ordre du jour en fournissant la documentation adéquate, lesdits points ne seront pas inscrits à l'ordre du jour pour être débattus lors du sommet. Une procédure séparée pourrait être prévue pour les situations exceptionnelles, où cette règle pourrait être levée.
13. Veiller à ce que les décisions proposées lors des sommets fassent l'objet de débats adéquats et soient correctement préparées avant d'être présentées au Conseil exécutif et à la Conférence. Cela devrait permettre un meilleur fonctionnement du processus de prise de décision.

14. Etablir et respecter des heures officielles de travail lors des réunions des sommets. Il faudrait fixer des limites dans le temps pour les débats des questions individuelles inscrites à l'ordre du jour et les contributions des Etats membres aux débats.
15. Utiliser les règles de procédures permettant au COREP de former des comités et entendre les exposés des organisations de la société civile sur n'importe quel sujet pour lequel leur expertise peut s'avérer utile.
16. Revoir et clarifier le rôle des communautés économiques régionales lors des sommets. Comme cela a déjà été souligné, les diverses CER doivent être rationalisées et être outillées pour jouer un rôle significatif lors des sommets. En principe, les blocs régionaux organisés dans le cadre du COREP et des CER doivent être harmonisés, afin de rendre les processus de prise de décision plus transparents.

## Commission de l'UA

Les représentants étatiques interrogés dans le cadre de ce rapport ont mentionné la distribution tardive des documents avant les sommets comme un problème capital qui affecte leur participation aux prises de décision. Les organisations de la société civile trouvent encore plus difficile d'obtenir des informations sur ce qui sera débattu lors des réunions de l'UA à venir. La Commission doit exercer l'autonomie considérable dont elle dispose en vertu de l'Acte constitutif pour trouver d'autres moyens plus efficaces permettant l'accès du public à l'information.

Les fora de la société civile et des femmes organisés avant les sommets par la Commission de l'UA pourraient devenir des espaces importants permettant d'informer les participants, d'écouter leurs points de vue et d'établir un consensus continental sur les priorités et les questions qui feront l'objet de débats lors des sommets. Toutefois, les procédures de sélection et d'accréditation ne sont pas claires. Le débat au sein du forum principal de la société civile est souvent de qualité médiocre et pas suffisamment lié à l'ordre du jour de la Conférence ; bien que, ces dernières années, le forum des femmes ait eu tendance à être plus ouvert et plus stratégique dans son interaction avec les débats du sommet. Il serait bon pour elles de tirer une leçon de ces premières expériences à la fois pour renforcer ces réunions et définir les meilleurs moyens d'interagir avec l'ECOSOCC nouvellement créé.

Depuis 2004, la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'UA a été au premier plan du travail effectué avec les organisations de la société civile. Cette ouverture et la force du plaidoyer des organisations en faveur des droits de la femme se reflètent dans l'adoption par l'UA de la Déclaration solennelle sur l'égalité du genre en Afrique, ainsi que l'entrée en vigueur en un temps record du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits de la femme en Afrique. La Direction des citoyens africains (CIDO) de la Commission de l'UA, qui a pour principale tâche de faciliter l'engagement de la société civile auprès des organes et des processus de l'UA, a également contribué à la participation de la société civile aux sommets de l'UA. Toutefois, la capacité actuelle de ces deux institutions et des autres directions est insuffisante pour garantir l'engagement sérieux de la Commission de l'UA auprès de la société civile dans chaque domaine politique sur lequel elle travaille.

Afin de remédier à ces lacunes, le plus urgent est peut-être l'amélioration, par le biais de mécanismes, de l'accès à l'information et de la distribution de l'information relative aux processus de l'UA tant pour les Etats membres que pour les organisations de la société civile. En outre, l'interaction entre Commission de l'UA et les organisations de la société civile doit être davantage transparente et ouverte à un éventail plus large de groupes.

*Recommandations à la Commission de l'UA :*

La Commission de l'Union africaine doit s'acquitter des tâches suivantes :

17. Élaborer, en vue de son adoption par le COREP, une politique sur la diffusion de l'information et sur l'accès à l'information, en se basant sur les bonnes pratiques internationales. Cette politique doit prévoir la publication automatique de la plupart des documents, ainsi que le droit pour les citoyens africains de demander et obtenir l'accès à tous les documents officiels, à l'exception de ceux explicitement classés confidentiels sur la base de critères de restriction qui sont rendus publics. Le refus d'accès doit pouvoir donner lieu à une procédure d'appel.
18. Trouver et investir des ressources plus importantes pour la traduction et la distribution rapides des documents requis pour les sommets et d'autres réunions. Cela suppose notamment l'exploration de nouvelles technologies des médias, qui pourraient permettre aux documents d'être directement téléchargés par les fonctionnaires des gouvernements depuis leurs capitales, ce qui éviterait de devoir passer par l'ambassade d'Addis Abeba pour transmettre la documentation manuellement.
19. Pourvoir en ressources suffisantes et perfectionner le site Internet de l'UA, notamment en mettant à jour l'ensemble des éléments, en prévoyant une fonction de recherche et un système d'archives et en complétant les parties qui sont actuellement vides.
20. Au minimum, publier sur le site Internet de l'UA les ordres du jour provisoires pour les réunions des sommets et les documents d'appui (notamment, le rapport d'activités périodiques du président de la Commission de l'UA et les documents soumis à l'ordre du jour par les Etats) dès qu'ils sont distribués aux Etats.
21. Veiller à la préparation et la diffusion, un mois après la tenue de chaque sommet, à l'ensemble des participants et sur le site Internet de l'UA d'un compte-rendu fidèle des délibérations.
22. Lancer des consultations sur la révision des critères d'octroi du statut d'observateur auprès de l'UA aux organisations de la société civile, en vue d'augmenter le nombre d'organisations demanderesse.
23. Adopter des critères clairs par lesquels les organisations de la société civile peuvent obtenir l'appui de la Commission de l'UA pour être accréditées aux sommets de l'UA et rendre ce processus public.
24. Donner des instructions fermes aux départements ministériels pour qu'ils consultent largement les acteurs non étatiques intervenant dans l'élaboration des décisions qui seront adoptées lors des sommets, notamment les organisations de la société civile et les représentants des populations directement affectées par les questions qui seront débattues.
25. Clarifier et donner de la publicité aux différentes fonctions de la CIDO et de l'ECOSOCC. Fournir à la CIDO les ressources lui permettant de répondre rapidement à toutes les requêtes relatives aux procédures et processus de l'UA.
26. La CIDO et la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission doivent créer un comité de pilotage chargé d'élaborer les programmes de leurs fora respectifs d'avant sommet, d'annoncer les réunions, d'inviter à la soumission et la présentation de communications sur les thèmes du sommet et de susciter la participation à ces manifestations. La composition du comité de

pilotage doit être tournante entre les organisations, afin d'éviter une « monopolisation de l'UA » par un petit groupe d'initiés. Le rôle de l'ECOSOCC au sein de ces instances doit être clarifié.

27. Créer une base de données de l'ensemble des coalitions et réseaux des ONG en Afrique, notamment ceux qui travaillent dans les domaines primordiaux pour l'UA. Lorsque d'éminentes organisations se distinguent dans un domaine précis, la Commission de l'UA doit envoyer les documents essentiels de l'Union à l'organisation/aux organisations concernée(s) en leur demandant, à leur tour, de les distribuer. Ces organisations devraient être listées sur le site Internet de la Commission de l'UA.

## ECOSOCC

Les recherches effectuées dans le cadre de ce rapport ont constaté que la création de l'ECOSOCC a rencontré un accueil globalement favorable. Toutefois, d'importants obstacles sur le plan de la politique et des institutions restreignent sa capacité à s'acquitter de la promesse d'être le porte-parole de la société civile au sein de l'UA. Tout d'abord, les structures de l'ECOSOCC ne bénéficient pas d'un soutien suffisant au niveau continental. Le Comité permanent intérimaire de l'ECOSOCC reste trop dépendant de la Direction des citoyens africains (CIDO) pour le financement, les conseils et le soutien sur le plan administratif. Deuxièmement, les processus régissant l'élection des sections nationales et des représentants continentaux au sein de l'ECOSOCC sont flous et peu satisfaisants, tandis que les critères d'éligibilité fixés par les Statuts de l'ECOSOCC excluent de nombreuses organisations de la société civile qui ont une contribution à faire. Troisièmement, malgré des consultations sous-régionales et nationales, beaucoup reste à faire pour mieux faire connaître l'ECOSOCC. Un certain nombre de sections nationales n'ont toujours pas été activés ou fonctionnent mal. Enfin, le cadre juridique de l'ECOSOCC en tant qu'organe disposant uniquement d'un statut consultatif, et sans avoir son propre traité, affaiblit considérablement sa position. Pour toutes ces raisons, l'ECOSOCC, dans sa forme actuelle, n'est pas en mesure de parler de façon crédible en tant que voix indépendante de la société civile. Si l'ECOSOCC et la société civile sont capables de renverser ces obstacles, l'ECOSOCC peut éventuellement devenir une voix authentique pour les citoyens africains dans le cadre du système de l'UA.

Le présent rapport examine également l'interaction de la société civile avec deux organes africains intergouvernementaux au niveau régional : la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Forum de la société civile ouest africaine, en particulier, est un modèle utile : ce n'est pas un organe de la CEDEAO, mais une structure autonome ayant ses propres sources de financement. L'ECOSOCC pourrait et devrait tirer les leçons de ces expériences.

Si l'ECOSOCC doit jouer le rôle pour lequel il a été conçu, il doit devenir un organe beaucoup plus représentatif ; cela nécessitera à la fois un renforcement important des processus d'élection des représentants au sein de ses structures et une position plus solide pour l'ECOSOCC lui-même au sein des organes de l'UA.

### *Recommandations à l'ECOSOCC :*

28. Le Comité directeur intérimaire de l'ECOSOCC doit lancer un vaste processus consultatif de planification, pour prendre en compte les recommandations contenues dans le présent rapport et ailleurs, concernant le rôle et la fonction futurs de l'ECOSOCC.
29. Le Comité directeur intérimaire de l'ECOSOCC doit donner des directives en matière de procédures et fournir les ressources suffisantes pour l'élection des structures finales de l'ECOSOCC au niveau national et au niveau continental. Ces élections doivent être aussi transparentes et démocratiques que possible.

30. Les règles de procédure du COREP, du Conseil exécutif et de la Conférence, et les Statuts de l'ECOSOCC, doivent être amendées pour obtenir que l'ECOSOCC soit consulté avant que les projets de décisions ne soient envoyées aux chefs d'Etat par le COREP ou le Conseil exécutif.
31. Il faut renforcer l'image publique et le rôle des sections nationales de l'ECOSOCC en matière de diffusion de l'information au public. On pourrait demander à la Commission de l'UA de distribuer l'ensemble des documents liés aux sommets de l'UA directement aux sections nationales de l'ECOSOCC, en même temps qu'ils sont distribués aux Etats. Le chapitre national de l'ECOSOCC pourrait ensuite distribuer les documents à l'ensemble des organisations de la société civile qui se sont inscrites et organiser une réunion avant chaque sommet. Au cours de cette réunion, les ministères des Affaires étrangères pourraient faire une présentation aux organisations de la société civile et prendre leur avis sur les propositions de position des gouvernements. Les sections nationales de l'ECOSOCC doivent entreprendre des campagnes de sensibilisation sur leur rôle.
32. Le Comité directeur intérimaire de l'ECOSOCC doit faire connaître au public son rôle et son objectif, en se montrant actif et en participant au Forum des OSC de l'UA et d'autres réunions de la société civile.
33. L'assemblée de l'ECOSOCC doit se réunir en marge et sur le même site où se tient les sommets de l'UA. Son ordre du jour doit être étroitement lié aux débats du sommet. De cette façon, il viendrait promouvoir l'interaction entre le corps de la société civile et les représentants des États membres de l'UA.

## **Société civile**

Les organisations de la société civile jouent un rôle de plus en plus visible en s'engageant directement avec la Commission de l'UA – en dehors du cadre de l'ECOSOCC – autour de tout un ensemble de questions politiques variées, notamment le VIH/SIDA, les droits de la femme, la dette, le commerce, les droits de l'homme et la culture de l'impunité. La société civile a besoin d'un espace d'interaction autonome et direct pour développer sa capacité à contribuer aux efforts de l'UA.

### *Recommandations aux organisations de la société civile :*

34. Diffuser largement les informations sur l'UA et les adapter aux diverses audiences, notamment les médias, le corps enseignant, les parlements et les écoles. Les organisations de la société civile ont pour responsabilité de veiller à ce que le message de l'unité africaine soit vulgarisé le plus possible.
35. Accroître la coordination autour de l'interaction autonome avec les sommets de l'UA et faire davantage d'efforts pour transmettre les conclusions et recommandations de la société civile aux participants au sommet officiel. Cela renforcera l'efficacité du plaidoyer de la société civile et contribuera à garantir un dialogue authentique entre les citoyens et les dirigeants africains.
36. Mobiliser les ressources et l'appui aux initiatives en cours pour mettre en place des bureaux et accorder des facilités aux organisations de la société civile en Ethiopie et en Afrique du Sud, afin de faciliter l'accès des citoyens africains aux institutions de l'UA et de diffuser l'information sur les processus de l'UA le plus largement possible.